

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 mars 2022

Date de la

Convocation :
11 mars 2022

Date d’Affichage :
22 mars 2022

Objet : Délibération n° 2022-023

**Autorisation de survol du Domaine Public Communal PC00518322H0002,
M COULOM Nicolas et M. AMOYEL Yohan.**

**L’an deux mille vingt-deux, le seize mars à dix-huit heures quinze,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 1

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. FAURE BRAC Christian par M. CORDIER Georges.
Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

M. COULOM Nicolas quitte la séance, il ne prend pas part au débat ni au vote de cette délibération.

VU la demande d’occupation du domaine public déposée par M. COULOM Nicolas et M. AMOYEL Yohan qui, dans le cadre du projet d’aménagement de la maison située au n° 1 du Chemin des Jardins, parcelles cadastrées n° 638, 639 et 640 de la section AB, sollicite une autorisation de survol du domaine public communal pour une dépassée de toiture et d’un balcon (côté façade sud),

VU la demande de Permis de Construire n° PC00518322H0002 déposée à cet effet,

CONSIDERANT que ce projet se fera dans l’emprise du survol existant et qu’il ne crée pas de servitudes particulières sur le domaine public,

VU l’avis favorable de la commission « Travaux-Urbanisme »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable pour le survol du domaine public communal conformément à la demande susvisée.
- **DIT** que la présente autorisation fera l’objet d’un arrêté du Maire après obtention de l’autorisation d’urbanisme sus visée.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE